

Liberté Égalité Fraternité

## **DEMANDE D'AGREMENT D'UN GROUPEMENT PASTORAL**

Articles L113-3, L 331-2, R113-1 à R113-12 du Code rural et de la pêche maritime,

Arrêté préfectoral n° DDT-2020-1237 en date du 10/11/2020 précisant les conditions et critères d'agrément et de fonctionnement des groupements pastoraux

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information et veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie

Personne en charge de l'instruction de votre demande :

Antoine MENET - Tel: 04 50 33 78 89 - Courriel: antoine.menet@haute-savoie.gouv.fr

Adresse: 15 rue Henry Bordeaux - 74998 ANNECY CEDEX 9

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR				
N° SIRET:    _ _ _  ou N° PACAGE:   _ _ _				
Ou 🗆 Aucun numéro attribué (structure en création)				
Dénomination du groupement :				
Adresse postale :				
Code postal :    _   Commune :				
Nom et prénom du représentant légal :				
Fonction du représentant légal (Président(e),) :				
COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER				
Nom et prénom :				
Fonction:				
Adresse postale :				
Code postal :     Commune :				
Téléphone :   _ _ _ _ _ ;   _ _ _ _ _  Fixe Mobile				
Courriel:				
CARACTÉRISTIQUES DE LA DEMANDE				
S'agit-il d'une première demande ou du renouvellement de l'agrément d'un groupement précédemment agréé ?				
☐ Demande de premier agrément ☐ Renouvellement de l'agrément				
Si renouvellement, veuillez préciser la date d'attribution de l'agrément initial :   _ /  / _  / _  _				
Date de l'Assemblée Générale de constitution/extraordinaire, le cas échéant :   _ /  /  /				

	LE GF	ROUPEMENT PASTO	RAL				
→ Statut juridique de la structure :	□ Association loi 19 □ Société civile		Syndicat	□ Coopérative			
Pour une durée à							
→ Composition du GP :							
- Nombre d'adhérents du GP :  • déclaration des effectifs anin	•	ŕ	indre en annexe				
- Comité/Bureau du GP : Président(e) :		_					
Secrétaire :		_					
Trésorier(e):		-					
→ Foncier exploité par le GP (ou que	e le GP prévoit d'exp	ploiter si une deman	de d'autorisation e	est en cours) (1):			
- sur une surface totale de	hectares dont	hectares p	pâturables				
- sur la (les) commune(s) de :							
(1) ces surfaces doivent faire l'objet d'une ou plusieurs décisions préfectorales délivrées au titre du contrôle des structures (autorisation d'exploiter, voir notice d'information).							
	LE FONCTION	NEMENT DU GROUP	EMENT PASTORAL				
Vous pouvez joindre des commentaires sur papier libre si vous n'avez pas suffisamment de place pour répondre sur les espaces de ce formulaire.							
1- Y a-t-il mélange des troupeaux de l'ens OUI NON	semble des membres d	du groupement pastora	l au sein de celui-ci?				
1.1 Si oui : Décrivez la gestion collective du pâturage : est-ce que des lots d'animaux sont réalisés ? Est-ce qu'une rotation des quartiers est réalisée d'une année sur l'autre ?  Veuillez joindre les PV d'AG des 3 dernières campagnes validant cette organisation au sein du GP.							
1.2 : Si non : Est-ce que certains adhérents mélangent Pour quelle raison certains ne mélangent- Veuillez joindre les PV d'AG des 3 de	ils pas leurs troupeaux	(?		GP.			
				<del></del>			

2- Est-ce que le GP décide collectivement et pour chaque campagne des dates de montée et descente en alpage, et des quartiers consommés par chaque troupeau ?  OUI  NON
Si oui, veuillez joindre les PV d'AG des 3 dernières campagnes validant cette organisation au sein du GP . Commentaires :
3- Y a-t-il une gestion collective du gardiennage organisée au sein du GP ?
OUI PARTIELLEMENT, pour une partie des troupeaux : veuillez préciser pour quels adhérents, quelles surfaces. NON
Veuillez joindre les PV d'AG des dernières campagnes le démontrant. Commentaires :
4- Est-ce que le GP a décidé, porte et gère collectivement sur ces moyens propres des investissements (clôtures, travaux d'amélioration pastorale : eaux, abris) ? OUI NON
Si oui, veuillez joindre les PV d'AG des dernières campagnes le démontrant.
Commentaires :
Commentaires .
MENTIONS LÉGALES
La loi nº78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.
ENGAGEMENTS ET SIGNATURE
Je soussigné(e) (nom et prénom du représentant légal) :
□ certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
□ certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire ;
□ demande à bénéficier de l'agrément en tant que groupement pastoral.
Fait le   _ /  /     Signature :

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Pièces	Pièce jointe – cocher	Sans objet - cocher
	la case	la case
Immatriculation INSEE (pour demandeur possédant déjà un N° SIRET, sinon à renvoyer à la DDT dès obtention de cette immatriculation)		
Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale (constitutive ou extraordinaire), le cas échéant		
Statuts enregistrés de la structure demandant l'agrément		
Règlement intérieur (avec mention des obligations sanitaires de la structure)		
Déclaration des effectifs animaux confiés au GP, sous envoi électronique, selon le format fourni par la DDT		
Document(s) justifiant de la mise à disposition du foncier (convention pluriannuelle de pâturage, bail d'alpage, etc)		
En cas de renouvellement de l'agrément GP : Copie des arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploiter déjà délivrés à ce jour		
Procès Verbaux des trois dernières Assemblées Générales, pour démontrer le fonctionnement du GP (si non déjà fourni à l'administration)		
Toute(s) pièce(s) que vous jugeriez utile(s) à l'examen de votre demande. Veuillez préciser lesquelles (laquelle) :		

La DDT pourra demander toute pièce complémentaire jugée nécessaire pour l'instruction de la demande.